



Formulaire de parrainage

Offre de parrainage

Jusqu'à **45 %** de
REMISE

sur votre abonnement

Coupon à agraffer au contrat d'abonnement

Pour s'abonner votre filleul appelle le **09 83 52 97 59** ou par courriel à a.verlac@acquereur.com ou par courrier à **CADMIX 46, Place Jules Ferry 92120 MONTROUGE** afin de mettre en place son contrat et de bénéficier de l'offre.

Dès réception et activation de l'abonnement de votre filleul vous bénéficierez de votre avantage.

PARTIE RESERVEE AU PARRAIN

Code ComAgence : _____ (figurant sur votre compte)

Raison Sociale : _____ **Code Postal :** _____

Nom : _____ **Prénom :** _____

Votre email : _____

Je souhaite bénéficier de **15 % de remise dès l'adhésion de mon Filleul pour une année.**

Fonction du signataire dûment habilité :

Signature + Cachet Commercial

PARTIE RESERVEE AU FILLEUL

Oui, je souhaite m'abonner au logiciel Com'Agence en bénéficiant de l'offre de parrainage : **10 % de remise la première année.**

Raison Sociale : _____ **Code Postal :** _____

Nom : _____ **Prénom :** _____

Votre email : _____

Fonction du signataire dûment habilité :

Signature + Cachet Commercial



Règlement de l'offre parrainage

Article 1

Le parrainage concerne **toute nouvelle adhésion au logiciel Com'Agence**.

L'adhérent parrainé est dénommé le filleul. L'offre de parrainage pour le filleul ne s'adresse qu'aux professionnels de l'immobilier non client du logiciel Com'Agence et qui n'ont pas de relation d'actionariat (succursales, filiales, ...) avec d'autres professionnels de l'immobilier client du logiciel Com'Agence.

Article 2

Peut être considéré comme filleul, tout professionnel de l'immobilier qui vient souscrire un abonnement au logiciel Com'Agence.

Sera exclu de cette offre :

Tout professionnel de l'immobilier qui aura été résilié pour non paiement de ses factures.

Article 3

Pour chaque parrainage, le parrain bénéficie la première année **d'une remise de 15 % par filleul sur son abonnement**. Cette remise s'applique sur ses factures (uniquement sur les factures trimestrielles).

Les clients dont le paiement de l'abonnement est à l'année se verront attribuer **un remboursement par chèque de 15 % du montant de leur facture annuelle**.

La remise de 15 % n'est déduite au parrain qu'une fois l'adhésion du filleul enregistrée avec un engagement minimum de 12 mois. Au cas où le filleul a un défaut de paiement dans le 1^{er} trimestre de son adhésion, le parrain reçoit un courrier ou un email pour l'informer qu'il perd la remise de 15 % (une régularisation sera effectuée dans le cas où la remise de 15 % a déjà été réalisée).

Article 4

Le filleul bénéficie d'une offre de parrainage correspondant à **une remise de 10 % sur son abonnement uniquement la première année**.

Article 5

Le parrain peut parrainer jusqu'à **3 filleuls sur une année** et bénéficier ainsi d'une remise de 45 % sur son abonnement.

Article 6

CADMIX se réserve le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier son offre de parrainage, sans que sa responsabilité soit engagée.

Article 7

La participation à cette offre de parrainage implique **l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement**.